

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Réunion régulière du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 16 août 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

16 août 2018

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
M. Alain Pichette, Louiseville
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand
M. André Clément, Saint-Justin

Étaient aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoît, responsable des opérations

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 21 juin 2018
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 juillet 2018
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 11.2 Dépôt du rapport d'Akifer sur le suivi des nitrites-nitrates des puits SU-02 et SU-03
 - 11.3 Dépôt du rapport d'Akifer sur les essais de capacité à paliers des puits SA-23 et SA-24
 - 11.4 Congédiement de l'employé #416
 - 11.5 Inspection du barrage
 - 11.6 Formation sur le SIMDUT 2015
 - 11.7 Mandat à la ville de Drummondville pour le regroupement d'achat régional des services de laboratoires pour 2019, 2020 et 2021
12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
13. Varia
 - 13.1 Dossier Yamachiche
 - 13.2 Renouvellement des assurances
 - 13.3 Vente d'un terrain à un résident du rang Fontarabie
 - 13.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés
 - 13.5 Projet de télémétrie – Approbation du décompte no. 2
14. Période de questions
15. Levée de la réunion

2018-08-096 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 21 JUIN 2018:

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la réunion régulière du 21 juin 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-08-097 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 21 juin 2018 tel que rédigé.

4. CORRESPONDANCES REÇUES

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

CORRESPONDANCE

En date du 16 août 2018

A. MUNICIPALITÉS MEMBRES

19 juin 2018

Louiseville – 3^e versement de la quote-part 2018.

20 juin 2018

Louiseville – Résolution 2018-239 acceptant la modification du mécanisme palliatif.

20 juin 2018

Louiseville – Résolution 2018-240 mandant le maire et la directrice générale pour signer l'entente intermunicipale modifiée.

21 juin 2018

Yamachiche – Lettre concernant l'alimentation supplémentaire en eau potable, avis juridique de Me André Lemay et courriel de Me Marc Roberge.

22 juin 2018

St-Léon-le-Grand – Résolution 2018-122 acceptant la modification du mécanisme palliatif.

22 juin 2018

St-Léon-le-Grand – Résolution 2018-123 mandant le maire et la directrice générale pour signer l'entente intermunicipale modifiée.

27 juin 2018

Ste-Angèle-de-Prémont – 3^e versement de la quote-part 2018.

28 juin 2018

St-Léon-le-Grand – 3^e versement de la quote-part 2018.

28 juin 2018

Yamachiche – 3^e versement de la quote-part 2018.

3 juillet 2018

Maskinongé – 3^e versement de la quote-part 2018.

4 juillet 2018

Ste-Angèle-de-Prémont – Résolution 128-07-18 adoptant l'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et opérations de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré et la résolution 129-07-18 mandant la mairesse et le directeur général à signer l'entente pour at au nom de la municipalité.

5 juillet 2018

Maskinongé – Résolution 172-07-18 adoptant l'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et opérations de la Régie

d'Aqueduc de Grand Pré et mandatant la mairesse et le directeur général à signer l'entente pour at au nom de la municipalité.

5 juillet 2018

St-Justin – Résolution 2018-07-145 adoptant l'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et opérations de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré et mandatant la mairesse et le directeur général à signer l'entente pour at au nom de la municipalité.

5 juillet 2018

Yamachiche – Lettre de M. Carbonneau et résolution 198-2018 concernant la demande de céder un débit réservé supplémentaire.

10 juillet 2018

St-Léon-le-Grand – Résolution 138-2018 adoptant le nouveau mécanisme palliatif et l'entente de principe avec Yamachiche et la résolution 139-2018 mandatant le maire et la directrice-générale à signer «L'entente relative à l'alimentation en eau potable modifiée».

11 juillet 2018

Ste-Ursule – 3e versement de la quote-part 2018.

12 juillet 2018

Ste-Ursule – Résolution 18-07-28 adoptant l'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et les opérations de la Régie et mandatant le maire et la directrice-générale à signer cette entente.

17 juillet 2018

Louiseville – Résolution 2018-294 adoptant l'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et les opérations de la Régie.

17 juillet 2018

Louiseville – Résolution 2018-295 mandatant le maire et le directeur-général à signer l'entente ayant pour objet de maintenir les activités et les opérations de la Régie.

7 août 2018

Yamachiche – Lettre de la directrice générale demandant confirmation écrite par résolution que le raccordement pourra être fait.

8 août 2018

Yamachiche – Résolution 215-2018 demandant à la Commission municipale d'exercer leur pouvoir qui lui est conféré.

9 août 2018

Maskinongé – Résolution 202-08-18 adoptant l'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et les opérations de la Régie et mandatant le maire et la directrice-générale à signer cette entente.

9 août 2018

St-Justin – Résolution 2018-07-168 adoptant l'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et les opérations de la Régie et mandatant le maire et la directrice-générale à signer cette entente.

14 août 2018

Ste-Angèle-de-Prémont – Résolution 150-08-18 adoptant l'entente intermunicipale ayant pour objet de maintenir les activités et les opérations de la Régie et mandatant le maire et la directrice-générale à signer cette entente.

14 août 2018

Ste-Angèle-de-Prémont – Résolution 152-08-18 informant la municipalité de Yamachiche de son désaccord avec sa résolution 215-2018 du 19 juillet 2018.

B. AUTRES CORRESPONDANCES

19 juin 2018

Bell – Crédit pour téléphone cellulaire

3 juillet 2018

Banque Manuvie – Relevé des opérations au 30 juin 2018, Solde : 682 202,69 \$.

10 juillet 2018

Venmar – Chèque de 200\$ pour le crédit du programme de mise à jour sécuritaire des échangeurs d'air

10 juillet 2018

Citoyen – Plainte concernant des propos déplacés tenus par notre étudiant en dehors des heures de travail.

11 juillet 2018

Desjardins Sécurité Financière – Rapport de placement du régime de retraite simplifié au 30 juin 2018.

11 juillet 2018

CNESST – Relevés des prestations accordées et des sommes imputées au 30 juin 2018.

17 juillet 2018

Ville de Victoriaville – Résolution 427-06-18 autorisant la Régie à préparer au nom de la Ville de Victoriaville les appels d'offres requis en vue de l'achat regroupé de produits chimiques nécessaires au traitement des eaux pour les années 2019 et 2020.

7 août 2018

Banque Manuvie – Relevé des opérations au 31 juillet 2018, Solde : 682 798,92 \$.

7 août 2018

Revenu Québec – Avis de remboursement de la TVQ pour le premier semestre de 2018 : 11 552,92 \$.

10 août 2018

Comité Vigilance Hydrocarbures – Lettre concernant la protection des réserves d'eau potable de la Régie en regard des *Règlements de la Loi sur les hydrocarbures*.

15 août 2018

MDDELCC – Annonce du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* offrant un soutien financier pour se conformer au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*.

2018-08-098

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu unanimement de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

DÉLÉGATION DE POUVOIR MARIO PAILLÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Réunion régulière du 16 août 2018

Fonds Administration

Salaires au 21-06-2018	Employés	3 135,47
Bell	Téléphone administration juin	264,50
Hydro-Québec	Électricité BSE	735,38
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-03	2 201,96
Salaires au 28-06-2018	Employés et Conseil d'administration	3 781,73
Salaires au 05-07-2018	Employés	3 112,82
Desjardins Sécurité financière	Cotisations RPA juin 2018	1 688,24

Receveur Général Canada	DAS juin 2018	2 303,59
Revenu Québec	DAS juin 2018	5 044,71
L'Union-Vie	Assurances collectives juillet 2018	1 172,15
Salaires au 12-07-2018	Employés	3 130,79
Hydro-Québec	Électricité Chambre 104	33,97
Hydro-Québec	Électricité Chambre 205	29,76
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-23/24	9 101,68
Visa Desjardins	Étui pour iPhone, café, chemises	60,54
Sogetel	Service téléphone BSA + Lien internet	208,05
Bell Mobilité	Pagelettes juillet 2018	75,98
Salaires au 19-07-2018	Employés	3 135,47
Salaires au 26-07-2018	Employés	3 164,71
Salaires au 02-08-2018	Employés	2 673,95
Bell Mobilité	Cellulaire juillet 2018	60,32
Bell	Téléphone administration juillet 2018	265,14
Hydro-Québec	Électricité BSE	552,19
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-21	4 820,72
Salaires au 09-08-2018	Employés	2 673,95
Hydro-Québec	Électricité Compteur SJ	34,73
Hydro-Québec	Électricité Chambre 104	41,88
Hydro-Québec	Électricité Chambre 206	66,89
Hydro-Québec	Électricité Compteur SL	36,73
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-02	998,26
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-04	99,88
Hydro-Québec	Électricité Chambre 102	29,05
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-03	2 419,20
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-22	86,47
Hydro-Québec	Électricité BSA	911,97
Hydro-Québec	Électricité Puits SE-11/12	2 892,95
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-01	86,47
Hydro-Québec	Électricité Réservoir SE	27,88
Hydro-Québec	Électricité Compteur MK	33,33
Sogetel	Service téléphone BSA + Lien internet	208,05
Visa Desjardins	Carte Allen Bradley et Protecteur iPhone	408,13
Bell Mobilité	Pagelettes août 2018 + 2 étuis	76,31
L'Union-Vie	Assurances collectives août 2018	1 172,15
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-23/24	7 677,96
		70 736,06

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres du conseil le rapport préparé en date du 10 août 2018 relativement aux dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 10 août 2018 ;

2018-08-099

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie le rapport préparé en date du 10 août 2018 relativement aux dépenses payées dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

8495	Mécanique Maski inc.	Réparation du tracteur à pelouse	277,98
8496	R.P. Métal	Réparation du pitot	103,48
8497	Broderie Aile D'Art	Polos pour les filles	124,18
8498	Plomberie Pelletier Cartier	Changement valve solénoïde au BSA	942,36
8499	Aspirateurs Serge Gaboury	Entretien ménage des bureaux	425,41
8500	I. Gagnon & fils	Quincaillerie diverse	330,45

8501	Laboratoires Choisy	Savon à main et papier-mouchoirs	109,99
8502	Dépanneur 350	Essence et diésel	589,84
8503	Javel Bois-Francis	Hypochlorite de sodium	1 271,79
8504	Toshiba Solution d'affaires	Photocopies	47,80
8505	Fournitures de bureau Denis	Papier, café, porte-folios et cartouche fax	234,42
8506	Chemaction	Coudes 90° en PVC	121,87
8507	Dicom Express	Frais de messagerie	120,57
8508	Morency Société d'avocats	Honoraires d'avocat mai et juin 2018	4 215,04
8509	Climatisation Bélanger	Remplacement de 2 échangeurs d'air	488,07
8510	Mario Paillé	Rouleau de timbres	97,73
8511	Drumco Énergie	Chauffe-moteur génératrice SE-11/12	586,00
8512	Félix Sécurité	Entretien des extincteurs	344,57
8513	VWR International	2 colorimètres et 1 pipet	1 442,09
8514	Mario Paillé - Petite caisse	Renflouement de la petite caisse	192,95
8515	Pharmacie Chantal Gaboury	Eau déminéralisée	14,90
8516	Garage Jean-François Roch	Lumière sur le F-150	13,51
8517	AIE Informatique	2 disques durs 2 TO, assistance technique	355,23
8518	Bergeron Électrique	Vérification au Puits SA-11	186,13
8519	Garage A. Ferron	Batterie pour le Sprinter	375,97
8520	Aspirateurs Serge Gaboury	Entretien ménager des bureaux	425,41
8521	I. Gagnon & fils	Quincaillerie diverse	42,07
8522	MRC de Maskinongé	Honoraires ingénieur et technicien	450,00
8523	Origine S.E.N.C.	Vérification des travaux	2 874,38
8524	Dépanneur 350	Essence et diésel	653,68
8525	COOP Novago	Ventilateur et événement	44,80
8526	Produits chimiques CCC	Carbonate	6 151,15
8527	Servalve	Vérification des actuateurs	1 165,84
8528	Dicom Express	Frais de messagerie	31,25
8529	Martech inc.	Panneaux des adresses	1 448,97
8530	ADMQ	Formation rédaction de documents	336,88
8531	Morency Société d'avocats	Honoraires d'avocat juillet 2018	330,04
8532	Groupe Ultima	Renouvellement des assurances	46 407,00
8533	Teamviewer	Logiciel	1 006,80
8534	Akifer	Puits Ste-Ursule et Waterloo	396,66
8535	Consultair 2000	Filtres au charbon	413,91
8536	Groupe Environnex	Analyses de laboratoire	463,95
			75 655,12

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 16 août 2018.

Mario Paillé, trésorier

2018-08-100

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés ci-dessus pour une somme de soixante-quinze mille six cent cinquante-cinq et douze (75 655,12 \$) pour l'administration.

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 juillet 2018 préparé en date du 14 août 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-08-101

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 juillet 2018 préparé en date du 14 août 2018.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 15 août 2018 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 5 août 2018 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 9 août 2018 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Nous aurons une stagiaire du CÉGEP le 28 août.
- Nous aurons quelques réparations de boîtes de vanne de rue à faire suite au drainage.
- Nous avons fait réparer la ventilation de la salle de chlore du BSE par Climatisation Bélanger.
- Nous allons faire réparer un problème avec un capteur d'air sur le Sprinter par Garage A. Ferron.
- Servalve sont venu vérifier 2 problèmes sur les vannes électriques des chambres 104 et 206. Pour la 104, c'était un problème de carte de l'automate. Nous en avons acheté une sur eBay à 404\$. Pour la 206, c'était un problème de carte dans la vanne électrique. Nous l'avons commandée chez Servalve à 647\$.
- Suite à une panne électrique le 27 juin, le débitmètre de sortie de l'usine BSE a brisé. Nous en avons commandé un nouveau chez Endress & Hauser au coût de 5 897,86 \$ incluant la mise en service qui prolonge la garantie de 2 ans. Il datait de 2003 et la vie utile d'un débitmètre est d'environ 15 ans.
- Le nouveau débitmètre a été installé au Puits SU-04 et il a été mis en fonction le 13 juillet par Endress & Hauser. Ils ont vérifié en même temps le débitmètre du BSE et ils nous ont dit qu'il n'était plus bon.
- Le disque dur externe qui sert au back-up de nos ordinateurs a brisé. Nous avons acheté 2 disques durs de 2 TO chez AIE Informatique et ils ont été programmé en miroir. Auparavant nous en avions seulement un de 1 TO et il était plein.
- Nous allons demander à Mini-Pelle pour qu'il nettoie les fossés du chemin d'accès au barrage du Sapin vert.
- Nous avons terminé le drainage et nous avons avisé les municipalités.
- Les panneaux des adresses de nos installations sont installés.
- Nous allons faire faire la certification annuelle de nos équipements d'espaces clos.

11.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'AKIFER SUR LE SUIVI DES NITRITES-NITRATES DES PUIITS SU-02 ET SU-03

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer avait été mandatée pour faire le suivi des nitrites-nitrates des puits SU-02 et SU-03 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Gaëlle Carrier, hydrogéologue dépose son rapport sur le suivi des nitrites-nitrates des puits SU-02 et SU-03 ;

POUR CES MOTIFS :

2018-08-102 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport du suivi des nitrites-nitrates des puits SU-02 et SU-03 de la firme Akifer et qu'une copie soit déposée aux archives de la Régie.

11.3 DÉPÔT DU RAPPORT D'AKIFER SUR LES ESSAIS DE CAPACITÉ À PALIERS DES PUIITS SA-23 ET SA-24

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer avait été mandatée pour faire le suivi des essais de capacités à paliers des puits SA-23 et SA-24 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Gaëlle Carrier, hydrogéologue dépose son rapport sur le suivi des essais de capacités à paliers des puits SA-23 et SA-24 ;

POUR CES MOTIFS :

2018-08-103 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport du suivi des essais de capacités à paliers des puits SA-23 et SA-24 de la firme Akifer et qu'une copie soit déposée aux archives de la Régie.

11.4 CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ #416

CONSIDÉRANT QUE le 17 juillet 2018, Monsieur Francis Morel-Benoit a déposé un rapport d'évaluation de l'employé #416 au comité des ressources humaines de la Régie ;

CONSIDÉRANT une plainte déposée par un citoyen le 25 juin 2018 concernant le comportement et les propos inappropriés qu'aurait tenu l'employé #416 en lien avec son emploi à la Régie pour en tirer un avantage personnel ;

CONSIDÉRANT la difficulté qu'éprouve l'employé #416 à bien comprendre les directives qu'il reçoit et les nombreuses erreurs commises dans l'exécution de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Barbara Paillé, présidente de la Régie a pris la décision de congédier l'employé #416 le 19 juillet 2018 après avoir consulté les membres du conseil d'administration de la Régie ;

POUR CES MOTIFS :

2018-08-104 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré entérine la décision prise par Madame Barbara Paillé, présidente de la Régie et congédie l'employé #416 de ses fonctions.

11.5 INSPECTION DU BARRAGE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire inspecter le barrage Waterloo ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur dépose une soumission au coût de 400,00 plus taxes pour l'inspection du barrage et la création d'un rapport s'y rattachant ;

POUR CES MOTIFS :

2018-08-105 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de retenir la soumission de Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur pour l'inspection du barrage Waterloo.

11.6 FORMATION SUR LE SIMDUT 2015

CONSIDÉRANT QUE pour le 1^{er} décembre 2018, l'employeur devra avoir révisé son programme de formation et d'information concernant les produits dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE pour le 1^{er} décembre 2018, l'employeur devra former au SIMDUT 2015 tous les travailleurs exposés aux produits dangereux ou susceptibles de l'être ;

CONSIDÉRANT QUE pour le 1^{er} décembre 2018, tous les produits dangereux présents dans les milieux de travail devront être pourvus d'une étiquette et d'une fiche de données de sécurité conformes aux dispositions du SIMDUT 2015.

CONSIDÉRANT QUE si une étiquette et une fiche de données de sécurité conformes aux dispositions du SIMDUT 2015 ne sont pas transmises par le fournisseur, l'employeur devra élaborer une étiquette et une fiche de donnée de sécurité du milieu de travail.

CONSIDÉRANT QUE l'APSAM offre la formation *SIMDUT 2015 : le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* au coût de 65\$ par personne pour une durée de 4 heures plus les frais de déplacement du formateur ;

POUR CES MOTIFS :

2018-08-106

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu unanimement d'accepter la dépense et d'autoriser les opérateurs de la Régie à suivre la formation *SIMDUT 2015 : le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* offerte par l'APSAM.

11.7 MANDAT À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE POUR LE REGROUPEMENT D'ACHAT RÉGIONAL DES SERVICES DE LABORATOIRES POUR 2019, 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville propose de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un mandat regroupé visant les services professionnels d'analyse de laboratoire concernant l'eau potable, les eaux usées, de baignade et de dépôt à neiges usées, pour une période de deux ans, soit pour les années 2019 et 2020 et une option pour 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement intermunicipal d'achats favorise la diminution du prix par l'accroissement de la concurrence ;

POUR CES MOTIFS

2018-08-107

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement que la Régie d'Aqueduc de Grand Pré confie à la Ville de Drummondville le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres regroupé pour les services professionnels d'analyses de laboratoire pour les années 2019, 2020 et 2021, **ET QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré s'engage, si la Ville de Drummondville adjuge un contrat, à en respecter les termes comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé **ET QU'**un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à la Ville de Drummondville.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DOSSIER YAMACHICHE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

13.2 RENOUELEMENT DES ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalité du Québec a fait parvenir tous les documents pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 1 octobre 2018 au 1 octobre 2019 ;

POUR CE MOTIF :

2018-08-108

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement que les membres du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré reconnaissent avoir pris connaissance de la police d'assurance et autorise Monsieur Mario Paillé à signer pour et au nom de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré tous les documents nécessaires au renouvellement des assurances générales.

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalité du Québec propose certaines protections additionnelles, telles que : Couverture pour tremblement de terre, inondation et assurance des frais de justice ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues par les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré sur ce dossier ;

POUR CES MOTIFS :

2018-08-109

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement que les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ne retiennent aucune des protections additionnelles proposées par la Mutuelle des Municipalités du Québec.

13.3 VENTE D'UN TERRAIN À UN RÉSIDENT DU RANG FONTARABIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule a reçu une demande d'achat par un citoyen d'un terrain dans le rang Fontarabie à Ste-Ursule, plus particulièrement du lot R-5570046 situé derrière le 2901 rang Fontarabie ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie aurait une clause de préférence d'achat sur ledit terrain ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 18-07-22, la municipalité de Sainte-Ursule demande à la Régie de céder ledit terrain ;

POUR CES MOTIFS :

2018-08-110

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu unanimement que la Régie d'Aqueduc de Grand Pré informe la municipalité de Sainte-Ursule qu'elle renonce à l'application de la clause de préférence d'achat dans la vente du terrain du lot R-5570046 par la municipalité de Sainte-Ursule **ET** il est de plus résolu d'autoriser la présidente, Madame Barbara Paillé, et le secrétaire-trésorier, Monsieur Mario Paillé, à signer pour et au nom de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré tous les documents relatifs à cette transaction, s'il y a lieu.

13.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS

Monsieur Réjean Carle, membre du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, donne avis de motion qu'un règlement sera soumis au conseil d'administration de la Régie à une séance subséquente en vue de son adoption, avec dispense de lecture, afin d'adopter le règlement numéro vingt-deux (22) dans le but de munir la Régie d'un code d'éthique et de déontologie pour ses employés.

PROJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 22

TITRE : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Objet : Adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Régie en matière d'éthique et de déontologie qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Régie et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été signifié précédemment lors de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE

II EST PROPOSÉ par Monsieur _____ et résolu unanimement par le conseil de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré que le présent règlement no 22 adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré soit adopté.

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement porte le numéro 22 et a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Régie, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Régie en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Régie. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. La présidente reçoit l'attestation du secrétaire-trésorier. Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

13.5 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE – ADOPTION DU DÉCOMPTE NO. 2

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Filtrum ont terminé les travaux relatif au projet de télémétrie ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Filtrum a soumis le décompte no. 2 totalisant la somme de 62 695,87 \$;

CONSIDÉRANT M. Luc Durand, ingénieur de la firme Origine a procédé à la vérification des travaux et a soulevé certaines déficiences ;

CONSIDÉRANT les discussions lors de réunion des déficiences tenues le 8 août 2018 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Luc Durand de procéder au paiement de la somme de 55 312,17 \$ après taxes et retenues ;

POUR CES MOTIFS :

2018-08-111 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'accepter la recommandation de M. Luc Durand, ingénieur et de procéder au paiement de la somme de 55 312,17 \$ à la compagnie Filtrum.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2018-08-112 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Pichette et résolu unanimement que la présente séance soit levée à 21 h 20.

Présidente

Secrétaire Trésorier

